



Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mars 2022

Préavis no 2022/02

Concernant : Assainissement des routes de l'Alex, Cotterd et Stand

Le conseil communal de Bex,

- vu le préavis municipal;
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide par 49 oui, 1 non et 3 abstentions

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des routes de l'Alex, Cotterd et Stand ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 3'500'000.00 ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 2'260'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 113'000.00 par an ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 580'000.00 sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 29'000.00 par an ;
- e) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 660'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 33'000.00 par an ;
- f) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021 ;
- g) de lever les 2 oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique de ce projet.

Ainsi délibéré en séance du 2 mars 2022

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

Baptiste Guérin



La Secrétaire:

Martine Payot